

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, mardi le 6 décembre 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #5 - Claude Goulet
Siège #6 - Renaud Gosselin
Est/sont absents:
Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - Rémi Beaudoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-175

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Renaud Gosselin
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 8 novembre 2022

3.2 - Séance extraordinaire du 17 novembre 2022

3.3 - Séance extraordinaire du 30 novembre 2022

4 - ADOPTION DES COMPTES

4.1 - Dépenses et salaires de novembre 2022

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Dépôt des intérêts pécuniaires et des formulaires SP-2200

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Adoption de l'avenant no 2 - Entente SSI Haute-Beauce

9 - TRANSPORT

9.1 - Engagement de crédits: Transports

9.2 - Engagement d'un opérateur pour la saison hivernale

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

14 - VARIA

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-176

3.1 - Séance ordinaire du 8 novembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en

prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.
Il est proposé par : Claude Goulet
Et appuyé par : Diane Rancourt
QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

22-177

3.2 - Séance extraordinaire du 17 novembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

22-178

3.3 - Séance extraordinaire du 30 novembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Claude Goulet

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

22-179

4.1 - Dépenses et salaires de novembre 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 113 024,33\$ plus 23 159,54\$ en salaires pour la période 11.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Dépôt des intérêts pécuniaires et des formulaires SP-2200

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

22-180

8.1 - Adoption de l'avenant no 2 - Entente SSI Haute-Beauce

ATTENDU la rencontre qui a eu lieu, entre les 4 municipalités, mercredi 30 novembre 2022 concernant les heures de travail du directeur incendie de la Haute-Beauce ;

ATTENDU les heures accordées au contrat pour le département directeur et le département de prévention ne reflète plus la réalité ;

ATTENDU l'avenant no 2 rédigé par la municipalité gestionnaire ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de cet avenant et est en accord avec le contenu ;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Appuyé par: Patrick St-Pierre

Et RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

· D'accepter l'avenant no 2 tel que rédigé ;

- D'autoriser la directrice générale de la municipalité gestionnaire de l'entente à signer la modification au contrat de travail de l'employé;
- QUE la modification soit effective à compter du 4 décembre 2022;
- De faire parvenir une copie de cette résolution aux parties prenantes à l'entente du SSI Haute-Beauce

ADOPTÉE

9 - TRANSPORT

22-181

9.1 - Engagement de crédits: Transports

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
QU'une dépense de 15 000\$ soit autorisée pour l'achat de carburant, de 1 640\$ pour chaînes à carreaux 7/16 pour la niveleuse et de 675\$ plus taxes pour une unité de chauffage dans la chambre à tracteur à l'aréna.

ADOPTÉE

22-182

9.2 - Engagement d'un opérateur pour la saison hivernale

Proposé par: Patrick St-Pierre
Appuyé par: Claude Goulet
QUE M. Maxime Boissonneault soit engagé à temps partiel pour le déneigement, la maintenance en saison hivernale et toutes autres tâches connexes.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Et appuyé par: Diane Rancourt
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h00.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./greffière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./greffière